

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

109^{ème} séance

Vendredi 25 mars 2016

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du vendredi 25 mars 2016.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 3 décembre 2015

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 3 décembre 2015.

3.2 Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2015

Comptes sociaux

En application de l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Conseil d'administration délibère et arrête le compte financier. Il décide ensuite de l'affectation du résultat.

Le Conseil d'administration arrête et approuve à l'unanimité, le compte financier 2015 qui fait apparaître un résultat comptable positif de 8 760 689,99 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2015 de 753 203 810,52 euros.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat positif de 8 760 689,99 euros au compte « report à nouveau ».

Comptes consolidés

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le conseil d'administration arrête, à l'unanimité, les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif

- CNRS éditions SA
- FIST SA

- Entités sous contrôle conjoint
 - La société civile Synchrotron Soleil
 - Le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL)
 - L'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO)
 - L'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM)
 - Le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC)
 - Le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM)

- Entité sous influence notable
 - Le GIP RENATER

3.3 Budget rectificatif n°1 2016

Le conseil d'administration approuve par 16 voix pour et 2 abstentions, le projet de budget rectificatif n°1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2016 à **3.765.757.518 € en autorisations d'engagement (AE), 3.794.256.663 € en crédits de paiement (CP) et 3.401.827.209 € en recettes.**

Ces montants sont ventilés comme suit en dépenses :

- . **3.188.169.288 € en AE et 3.230.447.127 € en CP** sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- . **198.066.708 € en AE et 206.052.482 € en CP** sur le deuxième agrégat : actions communes ;
- . **379.521.522 € en AE et 357.757.054 € en CP** sur le troisième agrégat : fonctions support.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2.142.156.261 €.

4.1 Arrêtés relatifs aux missions nationales de l'IN2P3 et de l'INSU

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, le projet d'arrêté relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique tel qu'il lui a été présenté en séance.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, le projet d'arrêté relatif à l'institut national des sciences de l'univers du Centre national de la recherche scientifique tel qu'il lui a été présenté en séance.

4.2 Création du fonds de dotation de l'Institut Henri Poincaré

Le Conseil d'administration approuve par 16 voix pour et 2 abstentions, la participation du CNRS au fonds de dotation de l'Institut Henri Poincaré et en adopte les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

5.1 Nomination au comité d'éthique

Le Conseil d'administration propose à l'unanimité la nomination de Monsieur Rémy Mosseri au comité d'éthique en remplacement de Monsieur Roger Maynard pour la durée du mandat restant à courir.

5.2 Approbation de la convention d'occupation du Campus Condorcet

Le Conseil d'administration approuve par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la convention d'occupation relative au site d'Aubervilliers du Campus Condorcet.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

5.3. Attribution de concessions de logements

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2015 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le Conseil d'administration donne, à l'unanimité, son accord pour l'attribution de 22 concessions de logement, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fait à Paris, le 25 mars 2016

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

109^{ème} Séance

Vendredi 25 mars 2016

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

M. Roger GENET

M. Guillaume MICHALOUX

M. François COURAUD

Mme Christine MUSSELIN

Mme Hélène ROCHE

Mme Marie-Noëlle SEMERIA

M. Bernard DAUGERAS

M. Patrick MONFORT

M. Olivier DELABROY

M. Serge GOLDSTEIN-

DESROCHES

M. Christophe BLONDEL

M. Yannick BOURLES

Mme Josiane TACK

M. Georges DEPEYROT

Sont absents :

M. Pierre MUTZENHARDT (pouvoir à F. COURAUD)

Mme Agnès PAILLARD (pouvoir à O. DELABROY)

M. Jean-Paul HERTEMAN (pouvoir à A. FUCHS)

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Mme Anne PEYROCHE

M. Christophe COUDROY

M. Jean-Claude PERREL

Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS

M. Jean-Marc OLERON

M. Pierre COURAL

M. Nicolas CASTOLDI

Mme Johanna MICHIELIN

Invités ponctuels :

M. Reynald PAIN

Mme Pascale DELECLUSE

M. Christoph SORGER

M. Patrick NEDELLEC

M. Jean-Marc VOLTINI

Mme. Michèle LEDUC

M. François-Joseph RUGGIU